



**PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX**

**RAPPORT D'ACTION STRATEGIQUE**

Le 17 juin prochain, le Conseil national des barreaux prendra la présidence de l'OIAD.

La présidence du CNB entend bien évidemment s'inscrire dans la continuité des actions qui sont déjà mises en place tout en renforçant la visibilité de l'OIAD.

Créé en 2016, l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) s'est progressivement imposé comme un acteur central de la protection des avocats menacés dans l'exercice de leur profession. Son action repose sur une articulation entre alertes, soutien opérationnel et plaidoyer international, dans un contexte marqué par une aggravation des atteintes à l'indépendance de la profession d'avocat à l'échelle mondiale.

L'augmentation significative du nombre d'alertes concernant des avocats menacés et la multiplication des crises systémiques affectant les barreaux imposent aujourd'hui un renforcement des outils d'intervention et de structuration stratégique de l'OIAD.

Parallèlement, cette augmentation nous impose, à ressource constante, un suivi budgétaire rigoureux et un effort supplémentaire en termes de visibilité.

Dans cette perspective, le présent rapport propose de développer six axes prioritaires visant à consolider la visibilité, l'impact et la gouvernance de l'organisation.

## I. Célébrer les 10 ans de l'OIAD et renforcer la visibilité de ses actions

L'OIAD a dix ans. 10 ans à observer, alerter, dénoncer les atteintes subies par nos confrères mais également à les soutenir. Nous espérons tous qu'un jour les avocats n'aient plus besoin de l'observatoire. En attendant, célébrer cet anniversaire à Rome où ont été adoptés les statuts de la Cour Pénale Internationale voilà 18 ans nous oblige. L'Etat de droit n'a jamais été aussi fragilisé. Considéré comme un obstacle à la volonté populaire le droit est dénigré, et ses acteurs menacés.

Dans ce contexte, la protection des avocats par le droit doit être notre obsession de tous les instants.

Cet anniversaire doit être conçu comme un levier stratégique de communication et de plaidoyer notamment de la convention de protection des avocats laquelle doit être non seulement ratifiée en Europe mais également par les Etats tiers où l'OIAD intervient régulièrement auprès des avocats menacés. L'organisation d'événements institutionnels d'envergure internationale — colloques, conférences, publications — permettra de valoriser les réalisations de l'OIAD et de renforcer son positionnement comme acteur de référence.



Parallèlement, le développement d'une stratégie de communication structurée apparaît essentiel. La visibilité des actions de l'Observatoire dépend largement de sa capacité à produire des outils pédagogiques et à toucher des publics diversifiés, au-delà des cercles spécialisés. Une communication adaptée doit permettre :

- de sensibiliser aux enjeux démocratiques liés à la protection des avocats ;
- d'encourager la mobilisation des barreaux ;
- de susciter une couverture médiatique accrue.

Enfin, la valorisation de cas emblématiques d'interventions de l'OIAD et la diffusion de témoignages d'avocats soutenus permettront d'incarner l'action de l'organisation et de renforcer son impact.

C'est pour cela que nous proposons la préparation d'une publication dédiée au 10 ans de notre activité en détaillant les actions menées depuis 10 ans, tout en alertant sur la dégradation sensible de la sécurité des avocats.

## II. Promouvoir la Convention européenne de protection de la profession d'avocat : vers des standards internationaux

L'adoption de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat constitue une avancée historique majeure. Premier instrument international juridiquement contraignant en la matière, ce texte consacre des principes fondamentaux tels que l'indépendance de la profession, la confidentialité des échanges et la protection contre les pressions et représailles.

L'OIAD était membre observateur du Comité d'experts chargé de rédiger la Convention.

Le CCBE et les barreaux nationaux ont la charge de suivre et de promouvoir la ratification rapide de la Convention par les Etats européens.

La Convention est appelée à devenir une référence internationale, notamment en raison de son ouverture à des États non-membres du Conseil de l'Europe et de la mise en place d'un mécanisme de suivi dédié.

Au-delà de l'espace européen, cette Convention offre une opportunité unique de définir des standards internationaux de protection des avocats. L'OIAD, par son réseau et son expertise, est particulièrement bien placé pour accompagner cette dynamique et favoriser son appropriation à l'échelle mondiale.

Ouverte à la signature à Luxembourg le 13 mai 2025 la Convention a déjà été signée par 29 Etats.

Pourtant, il reste encore un long chemin à parcourir pour que ce texte acquière toute son efficacité alors même que la situation des avocats dans de nombreux pays requiert une immédiate protection.

Dans ce contexte, l'OIAD doit se positionner comme un acteur clé de sa promotion et de sa mise en œuvre, notamment à l'International. Plusieurs axes d'action peuvent être identifiés :



- Encourager sa ratification notamment auprès des Etats d'origine des barreaux membres de l'OIAD. Pour cela il nous faudra travailler en synergie avec les autres instances internationales en charge de cette convention
- Promouvoir la convention et son adoption auprès des Etats tiers ce qui suppose des formations pour la faire connaître auprès des Etats tiers mais également des
- Invocation systématique des dispositions de la Convention dans les alertes, les rapports et les examens périodiques universels ;
- Préparation de ressources dans plusieurs langues concernant la Convention ;
- Préparation d'une note de plaidoyer à l'attention de tous nos réseaux concernant la Convention ;
- Multiplier les formations et la communication auprès des pays tiers

Afin d'avancer efficacement, le CNB proposera à l'OIAD de mettre en place un groupe de travail dédié à la Convention qui détaillera à chaque Bureau de l'OIAD les actions mises en œuvre à cet égard mais également désormais une page dédiée sur le site.

### III. Développer les missions exploratoires

Les missions exploratoires constituent un outil essentiel pour documenter les atteintes à la profession d'avocat et orienter les actions de plaidoyer de l'OIAD. Elles permettent une analyse contextualisée des situations nationales et facilitent l'identification de besoins spécifiques.

Il est indispensable de structurer ces missions autour d'une méthodologie partagée, incluant la préparation, le suivi et l'évaluation des interventions.

Le renforcement de ces missions passe notamment par :

- L'envoi de délégations internationales dans les pays à risque ;
- La mise en place d'un réseau de veille afin de mieux documenter les situations à risque ;
- L'activation des réseaux diplomatiques locaux en soutien des avocats menacés ;
- La rédaction de rapports circonstanciés assortis de recommandations opérationnelles ;
- La coordination avec les mécanismes internationaux, notamment ceux des Nations unies.

Ces missions facilitent ensuite la remise de rapports dans le cadre de procédures telles que l'Examen périodique universel de l'ONU qui constituent à cet égard un levier stratégique important.

Enfin, il est essentiel d'assurer un suivi dans la durée des situations identifiées, afin de garantir l'efficacité des actions engagées.

Nous proposons de mener une mission exploratoire dans un pays où les avocats font face à des difficultés systémiques et qui ne fait pas encore l'objet d'une attention internationale.

Le pays fera l'objet d'une décision collégiale au sein du Bureau de l'OIAD, en lien avec l'actualité.

#### IV. Renforcer le contrôle budgétaire et développer les nouvelles adhésions

L'OIAD a connu une forte augmentation de ses activités et de ses champs d'intervention.

En 10 ans, l'Observatoire est passé d'une simple organisation de plaidoyer, à un outil concret de d'assistance des avocats en danger grâce à la mise en place d'aides d'urgence, indispensable mais coûteuses.

Après deux exercices déficitaires, financés grâce aux réserves accumulées durant la pandémie, le développement des activités de l'OIAD implique désormais une gestion financière sérieuse et un retour à l'équilibre.

Dans ce cadre, plusieurs priorités doivent être définies :

- la mise en place d'outils de suivi budgétaire permettant une vision claire de l'affectation des ressources. L'année budgétaire étant à cheval sur deux présidences de la structure, il est indispensable de coordonner les actions et les projets en améliorant les procédures internes de gestion financière ;
- Le CNB proposera la mise en place de budget plafonné pour chaque type d'actions.
- Le CNB proposera également de multiplier les partenariats institutionnels pour mener des projets opérationnels à moindre coût.

Par ailleurs, la diversification des sources de financement apparaît indispensable. Il est important de rappeler que l'OIAD n'a comme ressource que les cotisations annuelles des barreaux membres. Le CNB souhaite profiter de sa présidence pour lancer une nouvelle campagne d'adhésion en France et dans les pays francophones.

#### V. Structurer l'assistance aux avocats en situation d'exil

Les crises politiques et les atteintes à l'État de droit conduisent de plus en plus d'avocats à fuir leur pays. Cette réalité impose à l'OIAD et au CNB de développer des dispositifs adaptés pour accompagner ces professionnels.

Le projet de « Maison des avocats en exil » illustre cette évolution. Il vise à permettre aux avocats contraints à l'exil de continuer à exercer une activité professionnelle et de participer à la défense des droits humains depuis leur pays d'accueil. Ce dispositif répond à des besoins nouveaux liés à des crises systémiques, qui ne sont pas couverts par les mécanismes traditionnels de protection.



Cette nouvelle situation impose souvent de devoir apporter une assistance aux avocats sur le long terme.

L'assistance aux avocats en exil doit ainsi être structurée autour de plusieurs axes :

- un accompagnement juridique et administratif ;
- un soutien matériel et logistique ;
- l'intégration dans les barreaux d'accueil.

Le CNB propose que l'OIAD développe des partenariats institutionnels locaux afin d'aider les avocats réfugiés à réussir leur parcours d'intégration en mettant en place des cours de langue et de droit national mais également un guide de la prise en charge des avocats en exil dans les pays dont les barreaux membres sont issus.

## VI. Instaurer un dialogue avec d'autres acteurs judiciaires

La fragilisation de l'état de droit entraîne la remise en cause de l'indépendance des juges lesquels se retrouvent confronter comme les avocats à des menaces. Instaurer une solidarité avec ces acteurs dans le cadre de missions ou encore d'espaces de dialogue est essentielle pour défendre la démocratie juridique.

## VII. Réformer la gouvernance de l'OIAD

Le développement de l'OIAD implique une adaptation de sa gouvernance afin de garantir l'efficacité de ses actions et la cohérence de son fonctionnement.

Le règlement intérieur précise les attributions des organes de l'Observatoire et organise la coordination des activités, notamment à travers le rôle du Secrétariat exécutif permanent en matière de suivi des alertes, de communication et de coordination des missions.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux apparaissent prioritaires :

- la clarification des rôles et responsabilités entre les différentes instances ;
- le renforcement de la coordination entre les membres ;
- la valorisation de l'implication des membres de l'OIAD ;

Conscient de cet enjeu depuis plusieurs années, l'OIAD a réformé le règlement intérieur de l'OIAD afin de valoriser l'expertise des barreaux membres tout en fluidifiant le processus décisionnel.

Néanmoins, le CNB propose d'étudier la faisabilité d'une réforme statutaire permettant d'élargir la composition du Bureau ou de créer une instance intermédiaire entre l'Assemblée générale et le Bureau générale permettant d'impliquer les barreaux souhaitant s'investir au sein de l'OIAD.



OBSERVATOIRE  
INTERNATIONAL  
DES AVOCATS

Le bureau et l'Assemblée générale ne peuvent être les seuls espaces d'implication des barreaux membres de l'OIAD. Afin de favoriser leurs implications le CNB propose également de prévoir des réunions thématiques durant l'année dans les barreaux membres.

### **Conclusion**

Face à l'intensification des menaces pesant sur la profession d'avocat, le renforcement de l'OIAD constitue un enjeu majeur pour la défense de l'État de droit à l'échelle internationale.

En 10 ans l'OIAD a démontré la nécessité d'une action coordonnée, structurée et renforcée, reposant sur la mobilisation des barreaux et la coopération internationale.

Le dixième anniversaire de l'OIAD doit être envisagé non seulement comme un moment de célébration, mais comme un tournant stratégique pour amplifier durablement son action et son impact.